

ECOLE & PAIX

BULLETIN DE L'ASSOCIATION MONDIALE
POUR L'ECOLE INSTRUMENT DE PAIX
(EIP)

26ème année

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT en bande dessinée



LE LOMBARD
FOR LES PAIS DE VOUS-HEMS

DECEMBRE 1993

EIP, 5, rue du Simplon, 1207 GENEVE (Suisse)

tél. (22) 735 24 22 Fax - (22) 736 48 63

EDITORIAL : L'éducation aux droits de l'homme : une urgence pour la paix

La communauté internationale est préoccupée par la montée de manifestations de violence, de xénophobie et d'intolérance qui se manifestent dans plusieurs parties du monde. Si la plupart des Etats sont conscients de ces dangers, ils n'accompagnent pas, cependant, leurs discours par des actes concrets. Les *média* nous alertent sur ces drames, mais semblent inconscients des risques qu'entraîne une telle banalisation de la violence. Démobilisées, les opinions publiques tombent en léthargie.

Face à ces menaces, l'EIP ne reste pas silencieuse et continue son long combat de sensibilisation à l'éducation aux droits de l'homme auprès des Organisations internationales gouvernementales (ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe, Communautés européennes). Cette action s'accompagne d'une formation continue de ses militants, de ses membres, des associations et de toute personne intéressée à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme.

Renforcer la présence de l'EIP dans le monde

En réactualisant ses lignes directrices, adoptées par le Conseil des représentants en décembre 1991, et en adoptant un programme d'activités très ambitieux, l'EIP a mis l'accent, en priorité, sur le développement de ses sections nationales chargées de promouvoir, dans leur pays, cet idéal "commun à atteindre par tous les peuples" : faire de chaque école un instrument de paix. Le travail des sections nationales prend de plus en plus d'ampleur. Leurs actions de promotion consistent principalement à :

- **diffuser** la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur les droits de l'enfant et d'autres Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les écoles et auprès de la population;
- **créer** des outils pédagogiques appropriés à leurs milieux;
- **proposer** des formations pour les enseignants et les éducateurs;
- **évaluer** les politiques éducatives de leur pays;
- **collecter** des informations sur les violations du droit à l'éducation et à l'éducation aux droits de l'homme.

Pour mener à bien ces activités, il est indispensable que les militants des droits de l'homme soient mieux formés : qu'ils apprennent à utiliser les Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies et deviennent de véritables démultiplicateurs auprès des autorités scolaires, des enseignants, des élèves et de l'opinion publique en général. C'est la raison pour laquelle l'EIP organisera, en 1994, un premier colloque sur ce thème, qui sera élargi à d'autres ONG chargées de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

L'éducation aux droits de l'homme : une valeur sûre

L'éducation est l'un des moyens les plus puissants pour promouvoir les droits de l'homme. Par ailleurs, en cette fin de siècle, les conflits armés et le sous-développement privent toujours des millions d'enfants et de jeunes de leur droit à l'éducation. Dans la mesure de ses moyens, l'EIP agit là aussi face à cette violation. Dans les pays du Tiers monde, elle soutient les enseignants et les éducateurs en leur fournissant du matériel pédagogique, ce dont ils manquent cruellement. Pour répondre à ces besoins, elle envisage la

création, dans les écoles, de bibliothèques scolaires sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Malheureusement, à ce jour, cette activité n'a encore trouvé aucun financement.

Pour Sarajevo : un "corridor pédagogique"

Face au conflit qui ensanglante une Europe où l'on croyait disparu à tout jamais le spectre de la "purification ethnique", où les femmes et les enfants sont les premières victimes de telles atrocités, l'EIP va apporter un soutien aux enseignants de Sarajevo, qui survivent dans cette ville assiégée tout en continuant d'assurer aux enfants un minimum d'éducation. Ce projet, développé par l'Association lyonnaise DIA (Mouvement étudiant pour Sarajevo) en collaboration avec l'EIP, s'inscrit dans les préoccupations de l'UNESCO. Il consiste à développer, en parallèle de l'aide humanitaire, une chaîne de solidarité intitulée "**corridor pédagogique**" afin de proposer du matériel scolaire, notamment les cahiers de l'amitié de l'EIP, en signe de solidarité avec ceux et celles qui, malgré tout, n'ont pas baissé les bras et se battent pour la reconstruction de la paix.

Conférence internationale de l'éducation

Rapprocher le monde de l'éducation et tous ses partenaires, pour contribuer à la prévention et à l'élimination des conflits, est le thème central de la prochaine Conférence internationale du Bureau international de l'éducation (BIE). Cette dernière examinera la mise en application, par les Etats membres de l'UNESCO, de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux

droits de l'homme et aux libertés fondamentales adoptée en 1974



"L'ÉPICAUME" N° 11, 30/06/1973

aut. 2-73

ainsi que sa révision. En tant qu'ONG, spécialisée dans l'éducation aux droits de l'homme et à la paix, l'EIP a été invitée à présenter ses activités, à animer une table ronde sur les approches pédagogiques et à intervenir de façon générale en faveur d'une telle éducation.

Appel aux membres

Je ne pourrais clore cet éditorial sans lancer un appel à tous les membres de l'EIP pour qu'ils nous renouvellent leur soutien **moral et financier**, dont nous avons grandement besoin pour continuer la mission que Jacques Mühlethaler a commencée en 1967. Malgré sa très grave maladie, il continue d'apporter son concours aux activités que nous développons. Il se joint à moi pour vous présenter, à toutes et à tous, ses vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Monique PRINDEZIS

Secrétaire générale



Les PIN'S EIP sont en trois couleurs et très décoratifs. Un moyen de faire connaître l'EIP à un modeste prix. Le PIN'S :
Fr. suisses 20.- Fr. français 50.- Fr. belges 100.-

ACTIVITES DE L'EIP INTERNATIONALE



Lors de la célébration du 400^{ème} anniversaire de la naissance de Comenius, qui s'est déroulée en 1992, à Bratislava, les autorités tchèques et l'UNESCO ont créé la médaille commémorative Jan Amos Comenius destinée à distinguer des travaux éminents dans le domaine de la recherche et de l'innovation pédagogique.



A PARIS : le 5 novembre 1993, le Directeur général de l'UNESCO et le Ministre tchèque de l'éducation nationale remettaient à **Jacques Mühlethaler**, en présence des Etats membres de l'UNESCO qui participaient à la Conférence générale, la médaille et le diplôme Comenius en hommage à son combat, à ses idées et aux activités développées par l'EIP pour promouvoir la tolérance, la paix et le respect des droits de l'homme par l'éducation. Neuf autres personnalités/ venant des cinq régions du monde ont également reçu cette haute distinction.

Comenius : visionnaire et pionnier

Ecrivain et humaniste tchèque, Comenius (1592-1670) fut un des précurseurs de la pensée moderne et l'un des fondateurs de la pédagogie. Dès le début du XVII^{ème} siècle, il soulignait l'importance de l'alphabétisation ...“que tout le monde apprenne à lire et à écrire, ... préconisait l'enseignement universel pour les garçons et les filles et défendait le principe de l'égalité d'accès à l'instruction, sans distinction de religion, de classe ni même d'aptitude”.

“... L'éducation est la pierre angulaire de l'héritage de Comenius, tout comme elle fut au centre de ses préoccupations toute sa vie durant... Concevant l'éducation comme processus formateur naturel - l'idée d'une méthode d'enseignement adaptée aux

différents stades de l'apprentissage, l'accent mis sur la motivation de l'élève et la nécessité d'un apprentissage fondé sur l'incitation et non la contrainte, la place accordée aux travaux pratiques et à l'éducation informelle, le principe selon lequel l'exemple doit précéder la règle, la conscience de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage - font de lui un véritable pionnier et expliquent que Michelet ait pu dire de lui qu'il était le "Galilée de l'éducation" 2/

Jacques Mühlethaler : " le petit frère de Comenius"

Dès les années 1950, l'éducation devient également la préoccupation première de Jacques Mühlethaler, qu'il concrétisa, en 1967, en créant l'Ecole instrument de paix. Sa grande découverte fut la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui recommande aux Etats membres de ne "négliger aucun des moyens en leur pouvoir pour publier solennellement le texte de la Déclaration et pour faire en sorte qu'il soit distribué, affiché, lu et commenté principalement dans les écoles et autres établissements d'enseignement, sans distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires". Depuis cette découverte, Jacques Mühlethaler n'aura de cesse de réclamer aux gouvernements l'enseignement des droits de l'homme et de la paix dans toutes les écoles du monde pour préserver les générations futures des atrocités de la guerre. Il est à ce sujet, un véritable pionnier et ses initiatives en faveur d'une telle éducation s'inscrivent dans la lignée des visionnaires humanistes que furent Comenius.

Est-il besoin de rappeler aux lecteurs d'Ecole et Paix que ses idées novatrices, originales et de portée universelle, sa vision du monde tournée vers l'avenir ont inspiré de nombreux chercheurs qui ont développé des pédagogies actives relatives à l'éducation aux droits de l'homme basées, notamment, sur la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Et que l'une des réalisations les plus marquantes de l'EIP fut la création du Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix, qui a déjà formé plus d'un millier d'enseignants et d'enseignantes à cette éducation ?



Praeses Instituti
educationi, scientiae, humano cultui provehendis et a
nummo

Iohannis A

Ecole Instrumer

pro doctrina paedagogica amplis
honorant :

KL Ripa

Administer

Die V. MENSIS
ANNI I



itarum Nationum

inister a publica instructione Rei publicae Bohemicae

emoriali

105 Comenii

de Paix, Suisse

ie agenda necnon promovenda

ue ornant.

Præses

En décernant cette haute distinction à Jacques Mühlethaler, le Directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, fit un émouvant discours sur la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à la pédagogie et aux droits de l'homme, ainsi qu'à son combat pour convaincre les autorités éducatives, les enseignants, les éducateurs et les parents à l'importance d'une telle éducation dans les programmes scolaires, dans la vie quotidienne des établissements scolaires et dans la formation des formateurs.

1/ Afrique : Nigeria, M. Aliu Babatunde Fafunwa; Afrique du Sud, Foundation for Education with Production (FEP); **Etats arabes** : Egypte, Mme. Nadia Jamal-al-Dine; Arabie Saoudite, Arab Bureau of Education for the Gulf States (ABEGS); **Asie et Pacifique** : Inde, Mme Chitra Naik; Japon, Asian Cultural Centre for UNESCO (ACCU); **Europe** : Suède, M. Torsten Husen; **Amérique Latine et Caraïbes** : Uruguay, M. German Rama ; Chili, Red Latino-americana de Información y Documentación en Educación (REDUC)

2/ "L'UNESCO et l'héritage de Comenius", allocution de F. Mayor, Bratislava, 1992

A GENEVE : Durant toute l'année, le Comité directeur de l'EIP s'est réuni et a élaboré des stratégies d'actions pour promouvoir nos activités sur le plan international. Plusieurs de ses membres ont participé activement aux conférences des organisations internationales (ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe) relatives à la promotion des droits de l'homme.

Le Comité de rédaction et de production (Corepro) de l'EIP - composé d'enseignants et d'enseignantes de tous niveaux - a adopté un programme d'activité, qui comprend une description générale des projets à court, moyen et long terme, dont certains ont déjà été réalisés et d'autres sont actuellement en cours d'élaboration, notamment :

- des activités de formation à l'intention des responsables des sections nationales ;
- un cahier de compétence sur les formations dispensées par l'EIP ;
- un clip pour promouvoir l'EIP auprès de publics divers;
- une publication sur l'histoire de l'EIP et de son évolution;
- une évaluation des systèmes éducatifs et des pratiques éducatives dans le domaine des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie.

Michel Bastien, coordonateur du Corepro, a été vivement remercié pour le travail effectué en 1993 et a été réélu pour l'année prochaine.

La défense des droits de l'homme dans l'éducation

Un séminaire pour les ONG ^{1/}

Fidèle au principe qu'il n'y a pas de paix sans justice, pionnière de l'éducation aux droits de l'homme auprès des Ministères de l'éducation et des enseignants, l'EIP a concrétisé cet objectif en créant le Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix. Mais si le CIFEDHOP peut dispenser aux enseignants des connaissances et un contenu pédagogique, ces derniers sont souvent confrontés à des obstacles pour leur mise en pratique. En effet, de retour dans leurs pays, comment les enseignants, qui rencontrent des difficultés, peuvent-ils appliquer les pédagogies et les moyens d'enseignement qu'ils ont appris à Genève ? En cas de violation du droit à l'éducation aux droits de l'homme, auprès de quelles institutions internationales peuvent-ils recourir s'ils rencontrent des difficultés parce qu'ils informent leurs élèves de leurs droits et des règles de fonctionnement démocratique ? Quels sont les instruments juridiques qui les protègent ?

Ces questions ne se posent pas seulement aux sections nationales de l'EIP, mais aussi aux syndicats d'enseignants et aux autres associations qui travaillent à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Pour y répondre et donner à un public élargi les moyens de se défendre, l'EIP organisera, au printemps 1994, à Genève, un séminaire sur les procédures internationales de protection des droits de l'homme en matière d'éducation, à l'intention de responsables d'organisations non gouvernementales actives dans l'éducation sur les thèmes suivants:

- Les instruments relatifs à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme;
- Les droits de l'homme dans les systèmes scolaires;
- La lutte contre les discriminations dans l'éducation;
- La protection des personnes dans l'éducation;
- L'efficacité des institutions internationales dans la protection et la promotion effectives des droits de l'homme.

Yves Lador

ACTIVITES DES SECTIONS NATIONALES

BENIN - PARAKOU

La ville de Parakou, grande ville du Nord-Bénin, est actuellement la troisième du pays par sa croissance urbaine et se situe à 400 km environ de Cotonou (capitale économique, ville portuaire et aéroportuaire du Bénin) et à 300 km de Malenville, ville (sahélienne) servant de frontière avec le Niger. Le Bénin, rappelons-le, est un des plus petits pays d'Afrique : 112.600 km² et 5 millions d'habitants. C'est un pays pluriculturel.

En choisissant Parakou pour célébrer officiellement sa 10^{ème} année de présence au Bénin, l'EIP faisait un nouveau pari : accélérer le travail de sensibilisation en matière de droits de l'homme auprès de la population et des éducateurs.

L'EIP A PARAKOU : UNE ANNEE ENRICHISSANTE.



Après l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a retenu le 16 juin (en mémoire du massacre des enfants de SOWETO, en Afrique du Sud) comme la journée de l'enfant africain (JEA). **L'EIP-Bénin** a décidé de placer l'année 1993 sous le signe de l'initiative avec l'enfant.

Les activités ont démarré dès la rentrée scolaire 92-93 : renouvellement du Bureau, adoption d'un calendrier de réunion (les derniers samedis du mois de 16 à 18 heures) avec deux axes de travail (la formation et les actions). Les réunions ont été très régulières. La formation s'est faite par des exposés suivis de débats. Les thèmes portaient sur les droits de l'homme :

historique, connaissance des instruments internationaux, mécanismes de protection et terminologie. Les actions principales s'articulèrent autour de la préparation de la célébration de la journée de l'enfant africain (JEA).

Les 9 et 10 décembre 1992, les responsables du département et de la circonscription urbaine - préfet, directeur départemental de l'éducation, chef de la circonscription urbaine, chef de la circonscription scolaire, chef de la station de la radiodiffusion - ont bien voulu recevoir à tour de rôle des délégations d'enfants des écoles primaires, introduites par des responsables de l'EIP.

Des sketches et des poésies sur le rôle de l'Ecole en tant qu'instrument de paix et sur les Principes universels d'éducation civique ont été présentés par les enfants. Ces derniers ont remis à chaque responsable une grande enveloppe contenant 4 à 5 différents formats du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme et quelques documents de base de l'EIP. Une grande soirée récréative a été organisée par l'EIP dans les écoles primaires, avec le concours du Centre culturel français et de la Radiodiffusion.



Elle fut animée par les enfants qui ont dansé le Téké (danse traditionnelle artistique baatonu (bamba du Nord-Bénin) en faisant passer un message sur l'interculturel et le respect. Le lendemain, une grande kermesse à l'école primaire de Dépôt A et B a eu lieu toute la journée. La remise d'une "loupe de la paix" a couronné les matches de football. Jeux, lots, musique ont permis aux enfants de fêter de façon anticipée la JEA le 16 juin. C'était la grande fête

de fin d'année pour les écoles dans lesquelles les militants de l'EIP enseignent. En effet, les écoliers du CM2 passaient leurs examens.

Bilan et perspectives.

Pour la première fois, dans l'espace de la même année scolaire et dans la même ville, l'EIP a organisé des conférences publiques, des séances culturelles et récréatives pour enfants, des émissions radio pour le grand public. Le travail de sensibilisation accompli depuis dix ans se consolide malgré toutes les difficultés et l'inexistence quasi totale de moyens financiers et de matériel. Une petite lueur toutefois : pour la première fois, l'EIP trouve des soutiens (même si ceux-ci sont essentiellement symboliques). Le président de l'EIP Bénin continue seul à supporter les dépenses pour réaliser un minimum de projet et répondre aux besoins et demandes.

Nous avons dû renoncer à une idée qui nous paraissait très importante pour nos élèves : lors de la célébration de la journée internationale de l'enfant (20 novembre 1993) quatre à cinq élèves de Parakou voulaient souhaiter "bonne fête" à leur correspondant en Belgique et en France par télécopie et recevoir une réponse le même jour. Cela représentait environ 10 pages de message écrits ou dessinés à transmettre, mais cela coûtait autant que le salaire d'un cadre moyen au Bénin. Nous ne désespérons pas de pouvoir réaliser un jour cette initiative. Peut-être que des écoles européennes francophones ou du Québec seraient intéressées par ce projet et pourraient prendre contact avec nous à ce sujet ?

Nous attendons aussi avec beaucoup d'intérêt le démarrage de sessions de sensibilisation en matière de droits de l'homme sur place pour nos enseignants. Nous regardons aussi du côté de la Belgique et du Canada (Québec) qui sont pionniers en matière de recherches pédagogiques. Peut-être que la francophonie pourrait nous aider à réaliser cette activité ? Les priorités du Bureau national de l'EIP-Bénin sont, notamment, la formation de ses membres pour qu'ils puissent jouer leur rôle de démultiplicateurs auprès des populations.

L'EIP-Bénin remercie particulièrement Jacques Mühlethaler et Monique Prindezis pour leur amitié et leur confiance, M. Sandmeier et Mme Lantz de Valentigney ainsi que Mme Verez de Douai qui ont soutenu nos initiatives, partagé nos luttes, nos échecs et notre succès.

Adresse : EIP/Bénin, Antoine S. Padonou, Boîte postale 36, Parakou.

* * *

CAMEROUN - YAOUNDE

Depuis 1991, l'Association camerounaise des droits de l'enfant (ACDE) a développé des activités en collaboration avec l'EIP, telles que :

- Sensibilisation des pouvoirs publics à la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant. Cette ratification a eu lieu le 5 février 1992.
- Audience avec le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 21 juin 1992, pour lui présenter les problèmes des enfants en situations difficiles au Cameroun.
- Participation de cinq membres de l'ACDE à des formations sur les droits de l'homme à l'étranger, dont au Cifedhop.

Campagnes d'éducation à la paix dans les établissements scolaires.

- Participation à l'enquête intitulée : "Les Enfants en stratégie de survie dans la rue au Cameroun" de l'UNICEF.
- Publication du document intitulé : "La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les droits de l'enfant dans la législation camerounaise (étude comparative)".
- Dons à quatre-vingt mineurs incarcérés dans les prisons de Douala et de Yaoundé ainsi qu'à une trentaine d'enfants abandonnés de la Fondation FACT.
- Remise des prix aux enfants lauréats du concours national intitulé : "La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant par le dessin". Le **premier des lauréats** fut un élève qui avait illustré l'article 38 de la Convention qui interdit la participation des enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés. Preuve que les messages de l'EIP relatifs à l'éducation à la paix à travers les

médias, les conférences et séminaires sont bien accueillis par les jeunes, espoir de demain.

Cette année, les anciens participants aux sessions du CIFEDHOP se sont constitués en section nationale. Ils ont élaboré des statuts, élu un bureau et soumis à l'EIP internationale un programme d'activités, en vue de leur affiliation officielle, qui devrait se concrétiser en 1994.

Adresse : Nicolas Ngadjui c/o ACDE, B.P. 5688 Yaounde, Cameroun

* * *

SENEGAL - THIES

La correspondance scolaire et l'échange scolaire constituent de façon générale un des moyens efficaces pour promouvoir la compréhension internationale entre les enfants et les adultes de cultures différentes, pour faire comprendre la diversité du monde et montrer que l'amitié peut se réaliser dans la différence. C'est précisément dans ce but que les élèves et les professeurs de deux établissements : le collège Anne Frank de St-Just/St Rambert (Loire, France) et le collège Diamaguène (mieux vaut la paix) à Thies (Sénégal), ont décidé de correspondre et d'échanger. Cette activité a vu le jour à la suite de contacts établis au cours de la 10ème Session internationale de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix du CIFEDHOP.

Du 21 février au 6 mars 1993, l'E.I.P/Sénégal a vécu d'intenses moments de fraternité entre deux cultures différentes dans une ambiance bien sénégalaise empreinte de "Teranga"(hospitalité en wolof). C'était à l'occasion de la visite de M. Hubert MUHEIM, professeur au collège Anne Frank à St-Just/St-Rambert (France) - dont les élèves correspondent avec le collège Diamaguène à Thiès depuis 1991 sous l'égide de l'EIP - et de Mme Noëlle PEYRON venue spécialement pour établir des liens d'amitié et de coopération entre le quartier Montreynand à St-Etienne et le quartier de Diamaguène. Les deux amis ont séjourné dans une famille sénégalaise et ont noué des contacts fructueux avec les populations du quartier, notamment les associations de jeunes et de femmes. Ils ont ainsi amassé

une foule de renseignements relatifs à la famille sénégalaise, à l'habitat, aux moeurs et aux coutumes. Ils ont identifié et apprécié les valeurs de la société sénégalaise telles que le Diom (la dignité), le Mûn (l'abnégation), la Kersa et le Sûtûra (la discrétion).

La facilité d'adaptation et d'intégration à la vie africaine dont nos amis ont fait preuve pendant ces 15 jours fut remarquable; compréhension et tolérance ont été les valeurs cultivées. Les quartiers Diamaguènes à Thiès et Montreynand à St-Etienne venaient d'écrire une page d'histoire d'amitié et de coopération. La concrétisation de cet échange aura été, outre

l'apport de médicaments pour les populations, le soutien à un projet de maraîchage. Cependant le point fort du séjour a été l'accueil coloré et très chaleureux au collège Diamaguène : **cérémonie de distribution de cadeaux et de correspondance** ponctuée de tam-tam, ballets, récital de poèmes et sketches sur les droits de l'enfant. Les amis français ont assisté à des cours à l'école normale, au collège



Diamaguène et à l'école primaire Aly lô. La correspondance scolaire entre les deux collèges a fait "boule de soleil" à Thiès. Ainsi l'école primaire Aly lô va échanger des cahiers de l'amitié avec l'école J. Thibaud de St Just/St Rambert et l'école élémentaire Vivaldi à St Etienne. Il faut signaler que l'école d'application de l'école normale correspondait déjà avec l'école Ulespiegel de Bruxelles.

Au total, un séjour très fructueux pour nos deux amis français qui, à leur tour, ont accueilli M. et Mme SARR de l'EIP/Sénégal à St-Etienne et à

St-Just/St-Rambert renforçant ainsi les liens entre les établissements de Thiès et de St-Etienne.

Autres activités

Le 8 mars 1993, la journée de la femme a été célébrée à l'école normale avec une conférence sur **La femme face au métier de l'éducation** accompagnée par des récitals de poèmes sur la femme et ses droits.

Au cours de l'année, l'école normale a participé à l'élaboration d'un ouvrage de la Commission nationale pour l'UNESCO à l'occasion du 40ème anniversaire de la création du Système des Ecoles Associées (S.E.A.) sur le thème : Education à la démocratie et à la résolution non-violente des conflits : Expériences des Ecoles Associées de l'UNESCO.

Activités prévues en 1994

L'EIP compte organiser à Thiès, dans des écoles ciblées, des séances d'animations pédagogiques sur les droits de l'enfant, l'enseignement coopératif, etc.

L'EIP/Sénégal souhaite accueillir l'équipe pédagogique du CIFEDHOP pour une formation des enseignants à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix à l'échelon national.

Adresse : EIP/Sénégal, Saliou SARR, E.N., B.P. 163, Thiès, Sénégal.

* * *

TUNISIE - TUNIS

En juillet, une réunion informelle a été organisée avec des professeurs de la banlieue nord de Tunis au cours de laquelle nous avons mentionné notre participation à la 11ème Session internationale de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix du CIFEDHOP. Le bilan retenu est que la Session a permis la création d'un espace de dialogue, d'ouverture et de concertation entre les cultures dans une période historique caractérisée par la fissuration, depuis la guerre du Golf, entre les mondes arabe et occidental.

Un débat s'est instauré sur les pratiques pédagogiques actives développées dans les Sessions du CIFEDHOP et sur l'opportunité de les adapter à la réalité arabe-musulmane tunisienne, qui sont restées classiques et traditionnelles. Nous avons envisagé des activités de suivi, notamment la mise en pratique, dans les cours d'histoire-géographie, de ces approches nouvelles pour les droits de l'homme et la paix. Le deuxième point évoqué dans cette réunion fut la **Conférence mondiale des droits de l'homme** tenue à Vienne du 12 au 25 juin 1993 précédée par le Forum des ONG (Organisations non gouvernementales) du 10 au 12 juin 1993. La présence importante des ONG s'est manifestée dans toutes les réunions régionales préparatoires à la conférence de Vienne au cours de laquelle ont participé 3000 militants représentant 1.500 ONG du monde. Ce nombre impressionnant d'ONG a pu, au cours de ce Forum, faire le bilan en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, étudier la question des droits de la femme, de la violence étatique et non étatique, du racisme, du fondamentalisme religieux des droits de l'enfant, de la torture, des handicapés, des disparus, du "triptyque" **développement - démocratie - droits de l'homme**.



La participation des ONG à toutes ces problématiques s'est faite sur la base d'une même référence : l'universalité des droits de l'homme, leur complémentarité et leur indivisibilité.

D'autre part, l'EIP-Tunisie a participé à un atelier de réflexion sur les problématiques de l'activité quotidienne des militants des droits de l'homme dans les pays arabes. Cet atelier a été organisé par l'Institut Arabe des droits de l'homme et s'est tenu au Centre Culturel International de Hammamet du 1er au 3 septembre 1993. Monique Prindezis, Secrétaire

générale de l'EIP, a présenté aux participants les activités de l'EIP et du CIFEDHOP.

Lors de ce séminaire, il fut question :

- des problématiques relatives à la réalité sociale politique et culturelle; nous avons mis l'accent sur l'universalité des droits de l'homme et sur des spécificités de l'héritage culturel arabe qui renforce cette universalité;
- de la situation interne des organisations des droits de l'homme : système d'adhésion, processus démocratique au sein des ONG, transparence, collecte des données et d'information et problèmes de financement;
- de l'indépendance des organisations des droits de l'homme vis-à-vis des pouvoirs publics, des partis politiques et des groupes d'intérêts économiques et financiers;
- des relations inter-ONG basées sur le principe de la coopération équitable;
- de la formation dans le domaine des droits de l'homme. L'EIP a insisté sur l'importance de cette formation et sur la nécessité d'en assurer le suivi.

Au cours de ces journées, de multiples contacts ont été noués entre l'EIP et différentes ONG arabes.

Adresse : Abdelkarim Allagui, 21, rue des Mimosas, 2070 La Marsa, Tunis, Tunisie.

* * *

BELGIQUE : UN NOUVEL OUTIL PEDAGOGIQUE


ECOLE DE PAIX INSTRUMENT

"Les enfants représentent l'espoir de la grande famille humaine. Protéger leurs droits est le plus sûr moyen de garantir l'avenir de la Communauté internationale". En affirmant que "l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même", l'Organisation des Nations Unies a défini la haute exigence morale qui doit animer tous les peuples et toutes

les nations. Sur cette voie, la Convention relative aux droits de l'enfant - adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989 - constitue une étape fondamentale. Tous les enfants du monde doivent savoir qu'ils ont des droits. L'organisation des Nations Unies veille sur eux".

C'est en ces termes que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Mr BOUTROS BOUTROS-GHALI, a préfacé la bande dessinée "La Convention sur les droits de l'enfant" publiée en septembre 1993 par les éditions du Lombard (Bruxelles) sur une idée de l'EIP-Belgique.

Cette BD est signée par François Walthéry et Didier Casten pour les dessins et Robert Gilliquet pour le scénario. Elle s'inscrit dans la tradition de l'école belge de la BD et présente toutes les caractéristiques d'une bande dessinée classique : des personnages dont Healthie et Skinnie, des lieux dont Foodstockland et Starving Town et un scénario caractérisé par la prise de conscience par nos jeunes héros de la nécessité de protéger les enfants des violations des droits humains par une Convention spécifique. Cette bande dessinée présente d'autres caractéristiques :

1. Elle inaugure une nouvelle collection : les classiques des droits de l'enfant. C'est dire la volonté des auteurs de persévérer et de travailler en profondeur sur cette problématique. Les numéros 2 et 3 de la collection seront consacrés au droit de protection contre les drogues (article 33 de la Convention).

2. Cette BD contient non seulement le texte officiel de la Convention, mais aussi le texte en "langage accessible à tous" mis au point par l'équipe pédagogique de l'EIP-Belgique.

3. Enfin, cette BD sera accompagnée, dès janvier 94, par un important dossier pédagogique mis au point par l'équipe de l'EIP-Belgique, qui développera deux axes essentiels : la connaissance des Instruments internationaux et régionaux de protection de l'enfance et une approche pédagogique active et diversifiée.

Cette BD est diffusée en Belgique, en France et au Québec par les Editions du Lombard. L'EIP internationale en assure la diffusion pour la Suisse et auprès de ses sections nationales. Quant au dossier pédagogique, il sera diffusé conjointement par l'EIP-Belgique* et par l'EIP.

Michel Bastien

*Toute demande de renseignement peut être adressée au secrétariat de l'EIP-Belgique, 3, rue de Virginal, 7090 Hennuyères, Belgique

* * *



BON DE COMMANDE

La bande dessinée

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Vendue au bénéfice de l'EIP

Pour la Suisse : **Fr. 16.50 + port**

Pour la France : **FF. 80.-, port inclus**

Pour la France : chèque à joindre lors de la commande

A RETOURNER A :

EIP

5 rue du Simplon
1207 Genève, Suisse

Nbre. d'exemplaire(s) _____

Prénom et nom _____

Adresse _____

Code postal, Ville, Pays _____

Signature _____

*Les droits de l'enfant
ne sont pas
respectés
partout...*



... d'où la Convention des droits de l'enfant signée le 20 novembre 1989.



DESSINS : F. WALTHERY ET D. CASTEN - SCENARIO : R. GILLIQUET

ITALIE - ROME

SCUOLA STRUMENTO DI PACE



L'Associazione E.I.P. - Scuola Strumento di Pace italiana, sorta nel 1971 per opera del suo fondatore Guido Graziani, figura di pedagogista della non violenza, svolge un'attività di aggiornamento e formazione dei docenti sulla tematica dei Diritti Umani, del Diritto all'Ambiente e della dimensione europea. Inoltre, ogni anno, bandisce un Concorso Nazionale per le scuole di ogni ordine e grado diffuso dal Ministero della Pubblica Istruzione attraverso una Circolare, per la promozione dei Diritti Umani e dei Principi Universali di educazione civica, che quest'anno ha raggiunto la XXII edizione. Il tema di quest'anno era "L'intercultura nel Progetto educativo nel rispetto dell'uomo e dell'ambiente". Inoltre è stato bandito un Concorso sul tema "Musica Strumento di Pace", tra le scuole ad indirizzo musicale, coordinato dal Preside Domenico Montanaro, Vicepresidente E.I.P. per l'Italia, per la composizione di un "Inno alla Pace", che diventasse l'inno dell'Associazione.

Hanno partecipato al Concorso più di **400 scuole italiane** e la Cerimonia di Premiazione ha avuto luogo a Roma, il 26 e 27 Maggio, presso la Sala dello Stenditoio del



Ministero dei Beni Culturali ed Ambientali, gentilmente concessa dal Direttore Generale Dr. Sisinni, alla presenza delle massime autorità

nazionali tra le quali il Presidente della Repubblica S.E. Oscar Luigi Scalfaro e del Cardinale Roger Etchegaray, Presidente della Pontifica Commissione "Iustitia et Pax". Ha presenziato alla Cerimonia, come ogni anno, il Fondatore dell'E.I.P. internazionale M. Jacques Mühlethaler e il Presidente del Comitato Culturale dell'E.I.P. Prof. Luciano Corradini. Il "Trofeo E.I.P. per la scuola "Guido Graziani, premio annuale itinerante, per un progetto didattico che abbia coinvolto tutta la comunità scolastica, è stato assegnato alla Scuola Media Statale "Anna Frank" di Napoli. Si è distinta per l'attività di promozione la Regione Campania, grazie alla delegata regionale Prof. Isa Rampone, alla Prof. Maria Mangano Lauridia e alla Preside Licia d'Urso.

Il Vicepresidente dell'Associazione Prof. Domenico Montanaro ha organizzato la III Edizione degli Incontri E.I.P. nella Regione Campania, che hanno coinvolto oltre 40 scuole che hanno privilegiato la musica come strumento di

fratellanza e di solidarietà tra i popoli. La prestigiosa Manifestazione si è conclusa con il concerto del gruppo strumentale "E.I.P. Scuola Amica" della Scuola Media Statale "Giordano Bruno" di Nola (Napoli).

Il Vicepresidente E.I.P. internazionale Prof. Elia Contoz ha promosso la diffusione dell'E.I.P. nella Val d'Aosta, attraverso la partecipazione al Concorso Nazionale e attraverso Corsi di formazione per giovani studenti.

Il Vicepresidente per l'Italia Prof. Maria Romano Losi ha promosso, con l'Associazione C.I.S.S., la diffusione del giornale scolastico come strumento di educazione al civismo e alla pace e ha portato nelle scuole gli addetti culturali dei diversi paesi del mondo, per



l'iniziativa "Conoscersi nel mondo". Si sono distinte numerose scuole nelle varie sezioni del Concorso e vivace è stata l'attività dei delegati regionali, Angelina Casiello, Giacomo Cesario e del direttivo nazionale composto dalla Preside Emma Urgesi e dai Proff. Luisa Michesi Francesca Bianchi, Claudia Eliseo, Vittoria Milano, Alba Peri Feula, Rossana Rota, Valeria Tiberi, Tonia Palmisano, Simonetta Di Girolamo, Gabriella Trovini, Roberta Cataudella, Claudio Di Pietro, Ada Nani, Ambra Patti, Maddalena Lambertucci. Francesco Asioli, Carla Bianchini, Annarita Taddei, Anna Giometti, Graziel la Catalano, Maria Rita Stacchi e Antonietta Mancuso.

L'Associazione ha anche aperto una rubrica nella rivista di didattica "Rinnovarsi" e in collaborazione con la Società Geografica, di cui ha premiato la rivista "Geografica nelle scuole", ha organizzato incontri culturali per la diffusione del Diritto all'Ambiente.

Estremamente importante è stata la Mostra-Convegno che si è tenuta dal 9 al 12 Febbraio 1993 a Roma, dal tema "La Scuola e l'Università per la riqualificazione dell'area metropolitana romana", inaugurata dal Presidente della Repubblica.

L'Associazione ha inoltre dato la sua adesione alle più importanti manifestazioni nazionali per la pace, fra cui "La marcia per la pace di Assisi" e la celebrazione della "Scuola di Pace" di Boves (Cuneo), cui ha partecipato il Presidente Nazionale Preside Anna Paola Tantucci.

Il Direttore Generale per gli Scambi Culturali del Ministero della Pubblica Istruzione Dr. Antonio Augenti ha concesso la missione di quattro membri dell'E.I.P. per partecipare come Formatori al Corso del CIFEDHOP di Ginevra del Luglio '93.

Adresse : E.I.P. - Italia Prof. Anna Paola Tantucci, Via E. Maragliano,
26 - 00151 Roma

LA PACE A SCUOLA :

SPUNTI PER UNA RIFLESSIONE PEDAGOGICA

L'educazione alla pace ha suscitato, negli ultimi tempi, un progressivo interesse da parte delle scuole italiane. Un vigoroso impegno sostiene progetti spesso didatticamente fondati e creativi.

Ma in molti casi, proprio l'esasperata ricerca della creatività determina improvvisazione, superficialità e ricadute poco incisive. La particolare temperia italiana richiede, d'altra parte un serio ripensamento ed un'accurata messa a punto del ruolo della scuola nella prospettiva di una rinnovata educazione alla pace.

A cominciare dalla revisione dei saperi scolastici.

Quali sono i più coerenti con il concetto contemporaneo di pace ?

Per continuare con gli approcci metodologici. Le modalità relazionali sulle quali maturano le esperienze scolastiche sono in sintonia con gli obiettivi e con i saperi rielaborati ?

Ma si può andare anche oltre : esiste una scuola concretamente nonviolenta e pacificata ? Lo stesso processo educativo non contiene, naturalmente, germi conflittuali da sanare e contraddizioni da risolvere ?

Un terzo, importante versante da risistemare è costituito dai rapporti tra scuola, famiglia e territorio.

L'educazione alla pace non può prescindere dal sistema complesso e spesso indecifrabile dell'ambito extrascolastico.

Solo un progetto mirato di educazione alla pace, proiettato nell'ottica della continuità verticale ed orizzontale e collegato sinergicamente con il territorio, farà evitare sprechi progettuali e rischiose scorie educative.

Lungo tale itinerario non è difficile incontrare l'utopia, non basta un rinvigorito sforzo di ripensamento.

E questione, soprattutto, di volontà politica e di condizioni socio-economiche favorevoli, che per ora mancano, purtroppo !



Domenico Montanaro

Vicepresidente E.I.P. - Italia

Scuola Media Statale "G. Bruno"

VIVRE L'INTERCULTUREL...EST-CE POSSIBLE ?

Les expériences réalisées entre jeunes francophones et italo-phones de 15 à 17 ans à Bellevaux (Haute-Savoie) du 28 juin au 7 juillet et du 19 au 28 août répondent à cette interrogation.

Les valeurs de la tolérance, de la fraternité, de l'ouverture, du respect mutuel et de la démocratie ont soutenu cette expérience dont l'objectif, à long terme, est la construction d'un monde de paix. Peut-on conjuguer droits de l'homme, droits de l'enfant, animations pédagogiques et vacances? Laissons les adolescents s'exprimer :

- *pendant ce camp, je me suis beaucoup amusé, j'ai appris ce que sont les droits de l'homme et de l'enfant et j'ai écouté les expériences des autres;*
- *à la fin du camp, nous avons échangé nos adresses pour rester en contact;*
- *ce stage m'a donné une vigueur nouvelle qui me permettra de réaliser avec un plus grand enthousiasme les différentes actions humanitaires que le groupe, dont je fais partie, envisage pour l'année à venir...*

La richesse des échanges est l'un des points forts qui ont marqué les adolescents. Mais qu'en est-il du suivi ? Est-ce que les jeunes auront envie de s'engager, en utilisant leurs énergies et leurs activités, pour construire une Europe du dialogue ? A cette question, ils répondent :

- j'espère pouvoir faire quelque chose de concret pour la paix dans le monde. Dans mon village, je pourrais essayer d'être plus tolérant avec les gens qu'on appelle "différents" et les personnes que je considère antipathiques.
- j'ai découvert que chaque individu a quelque chose à dire et que toutes les expériences sont enrichissantes;
- nous essayerons de réfléchir sur nous-mêmes pour arriver ensuite à comprendre les autres;
- je m'efforcerai d'être à l'écoute des autres;
- nous essayerons d'être cohérents avec nos idées et de les exprimer même si ça peut être difficile et dangereux;
- nous essayerons de transformer le sentiment de pitié envers les autres en un sentiment amical et de solidarité;
- maintenant que nous connaissons nos droits nous essayerons de les respecter et de les faire respecter;
- nous organiserons des initiatives pour sensibiliser nos copains et nos professeurs à nos droits.

Quelques réflexions

L'écoute de l'autre n'est pas une attitude spontanée. Bien au contraire, au début d'une telle expérience, ce sont l'agressivité et les stéréotypes qui dominent. Mais, peu à peu, l'approche positive "gagne" : les jeunes communiquent avec le verbal et le non-verbal, expriment leurs réflexions, leurs sensations, leurs émotions, parlent de leurs droits non respectés. Et les autres écoutent intéressés et cherchent des solutions. L'été, moment de vacances, peut aussi devenir moment de rencontre, de dialogue et de fraternité.

Nous avons l'intention de répéter cette expérience et offrir ainsi à d'autres adolescents l'occasion de vivre ensemble, de partager le rire, le jeu, le sport, les émotions, les idées, les danses, les cuisines, les soirées comme les journées. Pour nous tous, c'est une expérience au service de l'humanité.

Elia Contoz

et les adolescents et adolescentes du Val d'Aoste participant aux deux camps.

Pour tous renseignements sur les camps juillet-août 1994
FORMED - rue Plantin no. 9 - 11024 Chatillon
 tél. 0039 - 165 - 34979 / fax 0039 - 165 - 364087

LE DÉFI MONDIALISTE : UTOPIE OU RÉALITÉ DE DEMAIN ?

Jacques Truchot, professeur de philosophie



Si les mondialistes sont gens enthousiastes, un obstacle, un complexe (au sens impropre et courant du terme) les menacent tous, risquant un jour ou l'autre de les paralyser. On pourrait l'appeler le "complexe de Cassandre". Alors que l'histoire contemporaine nous donne raison et prouve l'actualité de notre message, celui-ci passe mal. D'où la pénible impression de prêcher dans le désert.

Comme le montrent les événements, l'union fédérale du monde constitue un projet solide. Le 28 février 1955, peu de temps avant sa mort, Einstein écrivait à l'historien Jules Isaac: "... l'alternative est : la paix assurée sur des bases supranationales, ou notre commune ruine". Une société n'est possible que par l'existence, au-dessus des contrats, des pactes *interindividuels*, de lois *supra-individuelles*. L'établissement d'une *authentique* Société des nations ne saurait se contenter des élans de générosité, du droit international, du droit humanitaire et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Des lois supranationales sont indispensables pour résoudre les grands problèmes mondiaux : guerres, famines, oppression des minorités, espace extra-atmosphérique, exploitation anarchique des ressources naturelles, etc.

Depuis le geste insolite de Gary Davis, les médias ne nous ont guère accordé attention. En dépit de notre clairvoyance, notre discours demeure méconnu, caricaturé, voire ridiculisé. Une personne inscrite au Registre des Citoyens du Monde m'avoua un jour qu'elle n'oserait jamais militer : "ce serait inutile et je passerais pour un farfelu"!

À quoi bon nous étonner, nous indigner? Il semble plus positif d'analyser les obstacles socio-politiques et les résistances personnelles affectives auxquelles nous nous heurtons.

Le poids du passé, la volonté de puissance, d'impitoyables intérêts économiques confortent le dogme de la souveraineté nationale absolue. La crainte de l'étranger conduit à voir dans l'armée nationale la plus réaliste des garanties de sécurité : *Si vis pacem para bellum*. Le Mondialisme ayant précisément pour condition *sine qua non* la limitation de la souveraineté, il s'oppose à l'idéologie dominante. La prégnance de ce dogme masque par exemple à la majorité des gens (pacifistes compris) la cause *structurelle* des guerres, évidente à nos yeux, qui n'est autre que la pluralité des souverainetés.



CITOYENS DU MONDE
15, rue Victor Duruy
Paris 15ème

Considérant notre message comme message d'espoir pour l'humanité, nous risquons d'oublier ce qu'il peut présenter d'anxiogène pour nombre de personnes. Tout être humain appartient d'abord à une société close : sens du territoire, peur ou mépris des *hors-groupes* constituent des sentiments archaïques et profonds.

Le Mondialisme ne va pas de soi, reconnaît Marc Garcet, puisqu'il suppose une acceptation de l'altérité [I.E.M., cours d'août 1979]. Il convient de faire appel à la raison, mais sans négliger l'affectivité, donc en particulier les "mécanismes de défense" de nos interlocuteurs, (situation analogue, *mutatis mutandis*, à celles des militants de l'anti-racisme).

L'exposé de nos idées suppose toute une propédeutique exigeant la clarté du pédagogue, l'habileté du diplomate et le refus de toute compromission. Contentons-nous ici de quelques remarques.

1. Il me semble opportun de dissiper un certain nombre de préjugés concernant, au moins indirectement, le Mondialisme. Que l'idée de nation soit terriblement équivoque, que la guerre ne constitue pas une loi de nature, que l'éradication de la faim soit avant tout un problème économique et politique, voilà qui n'est pas très clair dans l'esprit du public.

2. Le Mondialisme, fort mal défini par les dictionnaires, étant indissociable du fédéralisme, il conviendra donc de présenter avec soin cette dernière notion. Fréquentes sont les confusions entre *international*, *transnational*, *supranational* et, en France particulièrement, entre *fédération* et *confédération*. Pour certains, le Mondialisme se réduit aux activités de l'ONU, à la Cour de justice de La Haye, à l'intervention des Casques bleus. Sans vouloir négliger le bilan positif des Nations Unies, nous ne saurions nous contenter de cette mosaïque d'États souverains ou, selon la boutade de Denis de Rougemont, de cette "amicale des misanthropes". D'autres prennent comme exemple de mondialisation l'action planétaire des sociétés transnationales, alors qu'elles n'ont "pas d'autre finalité que celle du profit" (Paul de la Pradelle). D'autres encore, confondant souveraineté et indépendance, ne se rendent pas compte que l'une masque parfois l'inexistence de l'autre; ils risquent de percevoir notre projet comme une entreprise de totalitarisme universel; à leurs yeux, nous serions les partisans d'un Super-État ou, au mieux, d'une uniformisation de l'humanité; alors qu'adversaires du séparatisme et non de l'autonomisme nous luttons pour le droit des peuples et le respect des cultures ! En ce qui concerne les ex-fédérations soviétique et yougoslave, elles ne peuvent donner qu'une image pervertie d'un véritable fédéralisme, qui, loin d'être dictatorial, doit partir de la base.

3. Malgré le titre d'un excellent ouvrage de Rolf Haegler LL, le Mondialisme n'est pas une idéologie. Entendons par ce mot au sens philosophique actuel, voisin du sens marxiste : une idéologie est une *vision du monde*

(Weltanschauung) présentée comme universelle, mais qui rationalise en réalité les intérêts d'un groupe, d'une classe. Le Mondialisme se présente comme le dénominateur commun de citoyens et de citoyennes d'obédiences diverses. On trouve chez nous des athées, des agnostiques, des croyants, des fils de Montaigne, de Kant ou de Proudhon, des Occidentaux, des Africains, des Asiatiques, etc.

4. Un idéal, soit, et non pas une idéologie. Mais n'est-il pas utopique ? Objection courante de ce que j'appellerai nos sympathisants tièdes. Etymologiquement, le mot "utopie" désigne le "pays de nulle part", une société qui n'a jusqu'à présent été réalisée en aucun lieu. Dans ces conditions, un Congrès permanent de nations unies faisait figure d'utopie en 1795, lorsque Emmanuel Kant publia son opuscule sur la paix perpétuelle. Quant aux plus célèbres utopies, de Thomas More à nos jours, sociétés closes minitueusement réglementées dans les domaines de la propriété, de la religion, de la vie sexuelle, elles n'ont pas grand-chose à voir avec ce dont il est ici question. Il est exact que l'on emploie fréquemment le mot au sens de «construction chimérique»; l'utopie, c'est le manque de réalisme : mais dans ces conditions, comme l'écrivait naguère, dans le journal Le Monde du 9 juillet 1977, le recteur Robert Mallet "ne pas être mondialiste, voilà l'utopie". Déjà l'idée d'ingérence humanitaire, les menaces sur la couche d'ozone et la selva d'Amazonie commencent à toucher le grand public. Nous pouvons même assister à quelques modestes mais symptomatiques érosions de souveraineté.

N'oublions pas de rappeler enfin, par souci pédagogique, mais aussi et surtout par conviction, qu'il ne s'agit nullement d'un idéal désincarné. L'EIP, les Clubs Unesco, le Fonds Mondial de solidarité contre la faim concrétisent notre militantisme, offrent aux bénévoles des programmes d'actions concrètes. Qui nous empêche d'ailleurs d'adhérer à des associations dont le but n'est pas incompatible avec le nôtre ? Selon ses motivations, chacun pourra choisir.

S'inscrire comme Citoyens du monde ne doit pas servir d'alibi à la paresse. Loin de nous l'intention de réduire le Mondialisme à une sorte d'incantation magique destinée à nous procurer bonne conscience à bas prix ! Faisons-nous bien comprendre par nos interlocuteurs. Nous ne transigerons jamais lorsqu'il sera question de la souveraineté absolue, des droits de l'homme, du droit des peuples et du droit de l'humanité.

•

Nous éviterons de présenter le Mondialisme comme une doctrine ethnocentrique euro-américaine. Mais cela admis, unis malgré notre extrême diversité, nous pourrions adapter notre tactique aux exigences du réalisme, du pragmatisme. L'avenir est notre affaire, mais c'est aussi celle de nos enfants et de leurs descendants. Que l'on ne voie pas dans le Mondialisme un fantôme, que l'on ne nous prenne pas pour une secte. En cette fin du second millénaire, la remise en question des idéologies traditionnelles creuse un vide, remplissons-le.

•

P.S. Impossible, en terminant cet article, de ne pas penser à deux amis qui viennent de nous quitter au printemps dernier : Paul de la Pradelle, ancien Vice-Président de l'Institut de Droit international, membre correspondant de l'Institut de France, ancien président de l'IEM, alliait à de grandes qualités de coeur la clarté du bon professeur et l'impeccable précision des juristes. Quant à Guy Marchand, tous nos camarades connaissaient la fermeté de son argumentation, son abnégation, sa fougue quasi juvénile. C'est jusqu'à son dernier souffle qu'il a travaillé pour un monde meilleur. De tels hommes sont irremplaçables, mais il faudra poursuivre leur oeuvre.

Il Voir: Histoire et idéologie du mondialisme. Europa Verlag, Zürich, 1972.

Hommage à Guy Marchand

par Jacques Mühlethaler

Citoyen du Monde



Ainsi, cher Guy, tu n'es plus...

Toi qui fus l'un de mes plus proches compagnons de route...

Ta disparition subite a été, pour moi et pour tous tes amis à l'EIP, un terrible choc.

Mais la vie est ainsi faite et personne ne connaît son jour ni son heure ! J'en parle en connaissance de cause...

Ta mort me fait comprendre que, si nous ne pouvons pas être remplacés, nous devons néanmoins savoir nous entourer pour que les flambeaux allumés ne s'éteignent pas.

Ton plus grand privilège aura été d'avoir eu toute ta vie à tes côtés Renée, ton épouse, qui a partagé tous les combats menés à bout de bras pendant tant d'années pour les Citoyens du monde.

Et c'est elle maintenant qui, avec un courage inégalé, continue cette gigantesque tâche. C'est elle qui, en ton absence, donne force et vigueur aux Citoyens du Monde pour que le Mondialisme devienne réalité et qu'il règne plus de justice sur cette terre. Et elle ne chôme pas, tu peux reposer en paix !

Merci, cher Guy, pour l'exemple et l'amitié qu'à tous tu nous as donnés.

NOTE DE LECTURE - par Jean Hénair

Ces vieux démons de la violence qui percent l'écran

Lu récemment dans Le Monde le compte-rendu de l'entretien du journaliste Jean-Marie Colombani avec Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO 1/. Ce dernier dit notamment et je cite : "J'ai en effet l'impression que nous sommes à l'aube d'une nouvelle Renaissance, plus vaste et plus profonde que celle connue par l'Europe aux quinzième et seizième siècles. C'est en effet à mes yeux un changement historique qui devient possible : nous passons d'une culture de guerre à une culture de paix" 2/. Vision politique ou analyse géo-politique? Espérons en tout cas que cet homme ne se trompe pas. Mais je me demande tout de même si, à un autre niveau, nous ne sommes pas en train de passer d'une "culture de la guerre" à une "culture de la violence", et que cette "mutation historique" menace la paix tant souhaitée cette fois-ci non pas par les armes, mais par l'écran. C'est du moins ce que laissent suggérer plusieurs études consacrées à l'influence exercée par l'image violente sur le comportement des jeunes en particulier.

Mettons tout de suite de côté le bilan positif de la "civilisation de l'image". Plusieurs de ses aspects constituent de réels avantages au plan notamment de la communication à l'échelle mondiale. Ne jetons donc pas le bébé avec l'eau du bain. Parlons, par ailleurs, d'un des effets pervers - ou d'une des intentions perverses? de cette "civilisation" qui conduit des millions de jeunes consommateurs du monde entier vers la simulation et l'intériorisation de la violence par images interposées bien emballées.

Comment résister à la troublante fascination des loisirs électroniques, se demande Ingrid Carlander, dans un dossier récent du Monde diplomatique consacré à "La drogue des jeux vidéos" ? 3/. Un marché estimé, selon l'auteur, à 100 milliards de dollars et qui fait entrer dans tous les salons des jeux pas toujours pacifiques. Et de rappeler les propos d'un spécialiste californien de l'industrie de la vidéo au sujet du message du Mario de Nintendo : "Descends ton adversaire, sinon c'est lui qui te fera la peau ! Tu es seul au monde, ne compte que sur toi". Et ce n'est pas fini. Diablement populaires, ces jeux ! Et pas tout à fait dans l'esprit d'une "culture de la paix". Inquiétant ? Disons que si tous les jeux vidéos ne sombrent pas dans le simplisme de la brutalité, qu'il s'en trouvent qui font appel à l'imagination, ce médium au raffinement sans fin sert aussi de véhicule à la haine de l'autre tels ces jeux néonazis "que les jeunes se passent sous le manteau en Autriche et en Allemagne" 4/.

Par ailleurs, des études portant, entre autres, sur l'encadrement des jeunes, avant, pendant et après le visionnement d'émissions télévisées ou filmées montrent qu'un accompagnement éducatif réduit les manifestations d'agressivité gestuelle et verbale. C'est du moins une des conclusions

que l'on peut tirer de l'ouvrage de Marcel Frydman intitulé *Télévision et violence* 5/. L'auteur et son équipe ont effectué en Belgique, entre 1980 et 1992, plusieurs études et expérimentations dans le secteur de la violence filmée et de l'éducation aux médias. L'auteur a pu observer que des programmes de préventions basées notamment sur des échanges avec les jeunes constituaient une stratégie efficace de lutte aux tensions émotionnelles produites par le visionnement d'une émission violente. Frydman ajoute que ces échanges s'avéraient insuffisants s'ils n'étaient inscrits dans un programme cohérent d'éducation cinématographique dont il plaide pour son intégration dans le cursus scolaire. Associant autonomisation et contrôle affectif de soi, ce professeur à l'Université de Mons-Hainaut en appelle à la prise en compte par le système scolaire d'une éducation qui dépasse le cadre rigide de l'intellectuel et du cognitif pour déboucher vers une éducation affective et sociale : "Comment arriverait-on à favoriser le processus d'autonomisation en limitant ses ambitions aux compétences requises par la seule acquisition des connaissances?", se demande le chercheur à la fin de son livre 6/.



Photo publiée dans "Union pacifique", nov. 93

La voilà donc encore une fois interpellée, cette école dont on attend qu'elle s'active à la "culture de la paix". Tous les efforts consentis dans ce sens n'ont cependant pas empêché la violence de se développer autour et de donner des signes avant-coureur de l'émergence d'une "contre-culture" de la violence fortement propagée par l'industrie de l'image et consommée parfois jusqu'à la boulimie par les jeunes. Dans ce sens, on ne peut que partager la question que pose Frydman. Si l'école est compétente pour transmettre des savoirs, elle a intérêt à l'être tout autant au plan de la connaissance approfondie de cet univers audio-visuel devenu incontournable. Cette tâche aussi souhaitable qu'exigeante n'est cependant pas suffisante. Parallèlement,

des actions collectives doivent être menées afin que des réglementations appropriées contraignent les fabricants à abandonner l'exploitation de la violence dans ce domaine. Utopique ? Pas tant que cela. Déjà, les jeux où l'on cogne sur tout ce qui bouge sur fond de scénarios affligeants sont dans le collimateur des associations familiales américaines et britanniques, nous apprend Ingrid Carlender 7/. A l'école de faire sa part.

1/ *Le Monde*, 9 novembre 1993, p.2.

2/ *op.cit.*

3/ *La drogue des jeux vidéos*. *Le Monde diplomatique*, novembre 1993, pp. 16-17.

4/ *op.cit.*- 5/ Publié en Belgique aux éditions EMPC/EMIS, 1992 - 6/ p.119- 7/ *op.cit.*

ACTIVITES DU CIFEDHOP

Du 3 au 9 juillet 1994, le Centre International de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (CIFEDHOP), créé par l'EIP, organisera à Genève la 12ème Session Internationale de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix pour les enseignants/es des écoles primaires, secondaires et professionnelles sur le thème :

**Mondialisation et particularismes :
quels défis pour les droits de l'homme ?**

La mondialisation est un processus qui entraîne une redéfinition des rapports humains à l'échelle planétaire. Parallèlement, un peu partout s'affirment souvent avec violence des particularismes que l'on a pu croire un instant chose du passé. Dans cette mouvance, l'éducation est appelée à penser ces nouveaux rapports tant au plan de leurs effets sur l'exacerbation des conflits que sur celui les stratégies à mettre en place pour faire obstacle aux discriminations et, partant, favoriser une culture de la paix.

Grâce au soutien de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, du Département fédéral suisse des Affaires étrangères, de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève, une centaine d'enseignants/es pourront y participer. La 12ème Session comportera trois sections linguistiques différentes (anglais, espagnol et français).

Par ailleurs, paraîtra prochainement le deuxième numéro de la collection "Thématique pour l'éducation aux droits de l'homme" du CIFEDHOP (cf. Les Mouvements de population et les droits de l'homme), sur les thèmes de la 11ème Session : **Droits de l'homme - Démocratie - Développement.**

**12ème Session internationale de formation
à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix
pour les enseignants des écoles primaires, secondaires et professionnelles**

Genève, du 3 au 9 juillet 1994

Si vous souhaitez y participer, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le retourner au CIFEDHOP, c/o EIP, 5, rue du Simplon, 1207 Genève

**12th International Training Session
on Human Rights and Peace Teaching
for Primary, Secondary and Vocational Schools Teachers**

Geneva 3-9 July 1994

If you wish to participate, please fill in the form below and send it to CIFEDHOP, c/o EIP, 5, rue du Simplon, 1207 Genève

**12a Sesión Internacional de Formación de Profesores
de Escuelas Primarias, Secundarias y Profesionales
para la Enseñanza de los Derechos Humanos y la Paz**

Ginebra, del 3 al 9 de Julio de 1994

Si usted desea participar, sírvase completar el siguiente formulario y enviarlo a CIFEDHOP, c/o EIP, 5, rue du Simplon, 1207 Ginebra

✂ -----
Nom/Name/ Apellido : Prénom/First Name/ Nombre :

Adresse/Address/Dirección :

Ecole/School/Escuela :

DEMANDE D'ADHESION A L'EIP
(qui comprend l'abonnement au bulletin)

Pour la Suisse

Membre actif	Fr.	50.--
Membre bienfaiteur	Fr.	100.--
Organisation, école	Fr.	200.--
Parrainage	Fr.	2.000.--

Pour la France

Membre actif	FF	150.--
Membre bienfaiteur	FF	350.--
Organisation, école	FF	600.--
Parrainage	FF	6.000.--

CCP - 12-14023-2 UBS C:210.684.00Q Compte BNP : No 24719350

Autres pays : Francs français à convertir dans la monnaie du pays et à payer par mandat international

COMMENT L'EIP EST-ELLE FINANCEE ?

L'EIP conçoit des programmes, des activités et les présente aux gouvernements, aux organisations internationales, nationales ou locales, aux fondations en vue d'assurer leur financement. Les cotisations des membres restent la source principale de ses moyens d'existence. En tant que mouvement mondial associatif, l'EIP est représentée dans une vingtaine de pays par des sections nationales.

Pour les nouveaux membres seulement :
(coupon-réponse à renvoyer à l'EIP)

Nom :..... Prénom :
Adresse :
Code postal :..... Ville:.....
Pays:..... Signature :.....

Responsable de la rédaction du bulletin :

Monique PRINDEZIS, Secrétaire générale

EIP, 5 rue du Simplon, 1207 GENEVE (Suisse) tél.(22) 735 24 22